

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE RAON L'ETAPE

AVIS D'INTERRUPTION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique relative au projet de zonage d'assainissement de la Commune de Raon l'Étape ouverte du lundi 1 avril 2019 à 9h00 au jeudi 2 mai à 11h30, [est interrompue à compter du 23 avril 2019.](#)

En application des dispositions de l'article L123-4 du code de l'environnement, et suite à un empêchement de Monsieur Jacques DUMENIL, désigné en qualité de commissaire enquêteur, la Présidente du tribunal administratif de Nancy a ordonné l'interruption de l'enquête publique.

L'ordonnance modificative du tribunal administratif de Nancy du 24 avril 2019 désigne Monsieur Jean-Marie SIROUGNET en qualité de commissaire enquêteur remplaçant et fixe la date de reprise de l'enquête publique au 11 juin 2019. Conformément à l'article R123-5 du code de l'environnement, la reprise de l'enquête publique fera l'objet d'un nouvel arrêté municipal fixant son organisation ainsi que de nouvelles mesures de publicité.

Le Maire, **Benoît PIERRAT.**